



frais bancaires abusifs pour opposition de cb

Par **sandra zaccagnino**, le **26/06/2008 à 15:46**

Bonjour;
J'ai eu la surprise de voir debiter sur mon compte des frais d opposition sur carte bancaire de 49 euro *2 car pour moi , mon banquier qui est novice et en place depuis quinze jours, a fait une erreur !
En effet, nous avons des cartes electrons avec interrogations de compte , donc ,si notre compte n'a pas la reserve d'argent la carte ne fonctionne pas.
Il y a une semaine notre compte etait debiteur sans autorisation (cause des prelevements) et notre banquier nous a mis nos cartes en oppositions. il a regle le probleme et le compte a ete credité et ils nous a rendu nos cartes mais j'aimerais savoir s'il existe un recours pour le remboursement des frais d'oppositions que l'on ne comprend pas car pour nous il n'avait aucunement besoin de bloquer nos cartes ?

Par **affairiste**, le **24/07/2008 à 16:05**

Bonjour;
La mise en opposition d'une carte bancaire par le banquier est possible.
Notamment pour utilisation abusive, ce doit être le cas en l'espèce.
La carte étant la propriété de la banque, celle ci peut vous être reprise à tout moment.
Cordialement

Par **Patricia**, le **24/07/2008 à 21:01**

Relisez votre contrat porteur C.B.
Il vous dira les conditions d'acceptation et dans quels cas sont attribués les frais bancaires.
Ce ne sont pas toujours les banquiers les fautifs...
Quant aux frais d'opposition, ils varient selon les banques et ne vous seront jamais remboursés.
.